



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



# TERMES ET CONDITIONS

**EMISSION DE BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES  
DU TRÉSOR  
PAR ADJUDICATION CIBLÉE  
DU 08 MARS 2024**

**ETAT DU SÉNÉGAL**

# TERMES ET CONDITIONS

## BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU SÉNÉGAL

Dénomination de l'émission	SN000000xxxx-BAT-MARS-2025 SN000000xxxx-OAT-MARS-2027 SN000000xxxx-OAT-MARS-2029		
Nature des titres	Bons et Obligations Assimilables du Trésor de maturité initiale 364 jours, 3 ans et 5 ans		
But de l'émission	La présente émission de Bons et Obligations Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du Sénégal		
Emetteur	Etat du Sénégal à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.		
Forme des titres	Les titres sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).		
Procédure d'émission	Adjudication ciblée		
Montant mis en adjudication	40 000 millions de FCFA		
Valeur nominale unitaire	1 000 000 F CFA	10 000 F CFA	10 000 F CFA
Maturité	364 jours	3 ans	5 ans
Echéance	09/03/2025	11/03/2027	11/03/2029
Taux d'intérêt		6,20%	6,35%
Taux/Prix	Les soumissions sont faites à taux multiples.	Les soumissions sont faites à prix multiples.	Les soumissions sont faites à prix multiples.
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance
Paiement des intérêts	Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.	Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux d'intérêt fixé et ce, dès la fin de la première année.	Le paiement des intérêts se fera annuellement sur la base du taux d'intérêt fixé et ce, dès la fin de la première année.
Organisation matérielle	UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.		

# TERMES ET CONDITIONS

## BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU SÉNÉGAL

Sûreté des remboursements	Les Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont émis par le Trésor Public du Sénégal et bénéficient de la garantie souveraine de l'État.
Dépôt des soumissions	Les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL - UMOA le vendredi 08 mars 2024 à partir de 9 heures 00 minutes, TU.
Date et heure limite de dépôt des offres	Le vendredi 08 mars 2024 à 10 heures 30 minutes, TU.
Date de dépouillement des offres	Le vendredi 08 mars 2024
Date de valeur des titres	Le lundi 11 mars 2024
Modalités de souscription des titres	Auprès des Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT) habilités de l'État du Sénégal listés ci-dessous ; <ul style="list-style-type: none"><li>- Bank Of Africa Sénégal</li><li>- BIIC Financial&amp;Services</li><li>- CBAO Sénégal</li><li>- CGF Bourse</li><li>- Coris Bank Burkina</li><li>- Ecobank Sénégal</li><li>- Orabank Togo</li></ul>
Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Refinancement aux guichets de la BCEAO	Les Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.
Fiscalité des titres	Les revenus perçus sur Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidant au Sénégal. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.
Rachat ou échange de titres	L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché.

**Tableaux d'amortissement indicatifs des (en FCFA)**

<b>OAT 5 ans Intérêts 6,35%</b>					
<b>Echéances</b>	<b>Encours en début de période</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Annuités</b>	<b>Encours en fin de période</b>
11/03/2025	10 000	635	0	635	10 000
11/03/2026	10 000	635	0	635	10 000
11/03/2027	10 000	635	0	635	10 000
11/03/2028	10 000	635	0	635	10 000
11/03/2029	10 000	635	10 000	10 635	0
<b>Total</b>		<b>3 175</b>	<b>10 000</b>	<b>13 175</b>	

<b>OAT 3 ans Intérêts 6,20%</b>					
<b>Echéances</b>	<b>Encours en début de période</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Annuités</b>	<b>Encours en fin de période</b>
11/03/2025	10 000	620	0	620	10 000
11/03/2026	10 000	620	0	620	10 000
11/03/2027	10 000	620	10 000	10 620	0
<b>Total</b>		<b>1 860</b>	<b>10 000</b>	<b>11 860</b>	

<b>BAT 364 jours Taux d'intérêt Précomptés</b>				
<b>Echéances</b>	<b>Encours en début de période</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Encours en fin de période</b>
11/03/2024	1 000 000	Intérêts Précomptés	0	<b>1 000 000</b>
09/03/2025	1 000 000	0	1 000 000	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>Intérêts Précomptés</b>	<b>1 000 000</b>	

## **ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE UMOA-TITRE**

### **BENIN**

COTONOU  
Avenue Jean-Paul II  
B.P. 325 RP  
Téléphone : (229) 31-24 66 – 31 37 82  
Télex : 5211 BCEAO COTONOU  
Téléfax : (229) 31 24 65

### **BURKINA**

OUAGADOUGOU  
Avenue Gamal Abdel Nasser  
B.P. 356  
Téléphone : (226) 25306015 / (226) 25490500  
Télex : BCEAO 5205 BF  
Téléfax : (226) 25 31 01 22

### **COTE D'IVOIRE**

ABIDJAN  
Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse  
BP 1769 ABIDJAN 01  
Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00  
Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601  
Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

### **GUINEE BISSAU**

BISSAU  
Avenue Amilcar CABRAL  
B.P. 38  
Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73  
Télex : 289 BCGB1  
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

### **MALI**

BAMAKO  
Boulevard du 22 octobre 1946  
B.P. 206  
Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06  
Télex : BCEAO 2574 MJ  
Téléfax : (223) 222 47 86

### **NIGER**

NIAMEY  
Rue de l'Uranium  
B.P. 487  
Téléphone : (227) 72 33 30/ 40  
Télex : BCEAO 5218 NI  
Téléfax : (227) 73 47 43

### **SENEGAL**

DAKAR  
Boulevard du Général de Gaulle x Angle Triangle Sud  
B.P. 3159  
Téléphone : (221) 33 889 45 45 / (221) 33 823 53 84  
Télex : 21839 BCEAO SG  
Téléfax : (221) 823 57 57

### **TOGO**

LOME  
Rue Abdoulaye FADIGA  
BP 120  
Téléphone : (228) 221 53 84  
Télex : 5216 BCEAO TO  
Téléfax : (228) 221 76 02

---

### **UMOA-TITRES**

**Adresse** : Boulevard Général De Gaulle  
BP : 4709 RP Dakar -Sénégal  
**FAX** : (221) 33 839 45 57  
**Tél.:** +221 33 849 28 28

**E-mail** : [umoatitres@umoatitres.org](mailto:umoatitres@umoatitres.org)